



DGA Routes – Transports – Bâtiments
Direction des Routes
Direction adjointe des Investissements
Port de Port-Vendres

ARRETE N° 753 / 2014

de Madame la Présidente du Conseil Général des Pyrénées-Orientales portant approbation du plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison du port de Port-Vendres et du plan de réception des déchets spécifique au port de plaisance

La Présidente du Conseil Général,

Vu le code des ports maritimes,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1983 constatant la liste des ports transférés de plein droit au Département des Pyrénées-Orientales,

Vu le décret n°2003-920 du 22 septembre 2003 portant transposition de la directive européenne 2000/59/CE sur les installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison,

Vu l'ordonnance n°2004-691 du 12 juillet 2004 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

Vu le décret n°2005-255 du 14 mars 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine portuaire,

Vu l'information du conseil portuaire en date du 31 janvier 2014,

Vu la consultation engagée le 7 avril 2014 auprès des membres du conseil portuaire,

Vu les avis en retour à la date du présent arrêté,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

- ARRETE -

Article 1er

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison du port de Port-Vendres joint (annexe 1) au présent arrêté est approuvé.

Article 2

Le plan de réception des déchets spécifique au port de plaisance joint (annexe 2) au présent arrêté est approuvé.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services du Département, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Commandant de port de Port-Vendres sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Perpignan, le 13 mai 2014

La Présidente du Conseil Général


Hermeline MALHERBE

